

Règlement du REINTEGRATION AWARD 2014

Article 1 – Description et objectif

Le Reintegration Award est organisé dans le but de soutenir des projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales dans la société.

Le REINTEGRATION AWARD, né de l'International Lilly REINTEGRATION AWARD, en est déjà à sa 14e édition en 2014. Cet Award est décerné à des projets belges, au Nord et au Sud du pays. Depuis 2008, les éditions francophones et flamandes s'organisent chacune dans leur Région tout en gardant un esprit commun et des échanges réguliers. Coté flamand, c'est la VVGG (Vlaamse Vereniging voor Geestelijke Gezondheid) qui organise le REINTEGRATION AWARD et coté francophone, il est organisé par le Centre de Référence en Santé Mentale, CRéSaM, asbl. Les prix sont sponsorisés par Eli Lilly Benelux S.A. sous forme de mécénat. En Wallonie et à Bruxelles, la promotion du Reintegration Award est assurée par le CRéSaM.

Objectifs:

En soutenant et en faisant mieux connaître les projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales, le REINTEGRATION AWARD espère contribuer à la **déstigmatisation des personnes souffrant de maladies mentales et les aider à réintégrer progressivement la société**. Le Reintegration Award met à l'honneur toute initiative belge visant la réintégration des personnes souffrant d'une maladie mentale. Dans cette perspective, il poursuit les objectifs de :

1. Faire connaître les projets.
2. Récompenser chaque projet sélectionné par la remise du Reintegration Award accompagné d'un soutien financier

Article 2 – Qu'est-ce que le REINTEGRATION AWARD ?

En 2014, le REINTEGRATION AWARD octroiera en Wallonie et à Bruxelles des prix d'une valeur totale de 7500 € à deux projets.

Un jury élit un lauréat qui reçoit un prix d'une valeur de 5.000 €.

Un autre lauréat est nommé par vote sur le site web du CRéSaM et reçoit le prix du public d'une valeur de 2.500 €.

L'appel à projets sera lancé en 2014 et la proclamation des lauréats du "RA" 2014 aura lieu le jeudi 26 février 2015 à Namur, en présence des candidats.

Cet événement est organisé par le CRéSaM, Centre de Référence en Santé Mentale, asbl.

Article 3 – Critères de participation

- △ Toute organisation, institution, association reconnue peut introduire un projet.
- △ Entrera en ligne de compte toute initiative wallonne ou bruxelloise visant la réintégration des personnes souffrant d'une maladie mentale.
- △ Lors de l'introduction du projet, celui-ci doit déjà être mis en œuvre.

- △ Les lauréats seront invités à présenter l'évolution de leur projet l'année suivante.
- △ Le projet présenté ne peut avoir reçu un quelconque soutien financier d'aucun laboratoire pharmaceutique.
- △ La participation requiert la présentation du projet sur base du questionnaire à compléter en annexe (maximum 5 pages A4)
- △ Un résumé, d'une page A4, doit impérativement accompagner le document final.
- △ Tous les formulaires de candidature pour l'édition 2014 doivent être envoyés pour le lundi 19 janvier 2015 au CRéSaM (date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi).

Article 4 - Sélection des lauréats

Sélection par le jury.

Après réception de tous les projets, tous les formulaires de participation seront vérifiés et soumis au **Jury du Reintegration Award** spécialement composé pour cette occasion. Le jury, sous la présidence de Madame Christiane Bontemps (CRéSaM), est constitué de représentants de la société civile, du monde médical, du secteur ambulatoire, d'associations de familles et de patients ainsi que du milieu universitaire.

Sur demande, la composition exacte du jury pourra être communiquée.

Les dossiers à examiner seront **soigneusement soumis au jury**: les formulaires de participation complétés par les candidats seront discutés lors d'une réunion de délibération.

Chaque membre du jury a une voix délibérative sauf la présidente.

Le vote est secret.

Les membres du jury ne peuvent voter ni par procuration ni par courrier.

Pour toute situation non prévue dans le règlement, la présidente du jury décidera de la procédure à suivre. Les bulletins de vote seront ouverts par la présidente du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les représentants des projets seront invités par le jury à participer à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 26 février 2015 à Namur.

Vote du public

Les projets en course seront proposés au vote du public.

Le vote du public sera accessible en ligne sur le site web du CRéSaM.

Chaque participant sera invité à choisir 3 projets en leur attribuant un ordre de préférence. Pour être valable, le vote devra reprendre les 3 choix de projets ordonnés selon les préférences.

Article 5 - Conditions générales

Toute initiative belge visant la réintégration et/ou la déstigmatisation de la maladie mentale peut introduire un projet.

- Le projet ne peut pas avoir bénéficié d'un soutien financier venant du secteur pharmaceutique.
- Pour participer, il suffit de compléter le questionnaire de présentation du projet annexé au Règlement du Reintegration Award (max 5 pages A4).
- Le questionnaire doit être accompagné d'un résumé d'une page A4, transmis en version word et pdf.

Les envois

Tous les envois doivent parvenir au CRéSaM pour le **lundi 19 janvier 2015** au plus tard. Les formulaires peuvent être envoyés directement par la poste, par fax ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

Centre de Référence en Santé Mentale, asbl
Boulevard de Merckem, 7
5000 Namur
Fax : 081/25.31.46
Mail : cresam@cresam.be

La date de la poste, du fax ou de l'e-mail fera foi.

Dès réception, chaque projet recevra une confirmation d'inscription du CRéSaM qui en étudiera la recevabilité avant de les transmettre aux membres du jury.

Renseignements:

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires au CRéSaM par tél. : 081/25.31.40 ou par email : cresam@cresam.be

Annexe :

Présentation du projet

A. IDENTIFICATION DU PROJET

NOM DU PROJET :

ORGANISATION / ASSOCIATION / INSTITUTION :

Nom de l'association qui porte le projet

Statut juridique

Date de création

Adresse complète :

rue

n°

Code postal :

Commune :

Téléphone:

fax :

e-mail :

Personne de contact:

Nom :

Prénom :

Fonction:

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. OBJECTIFS

1.1 Quel est l'objectif précis du projet ?

1.2 En quoi consiste le projet ?

1.3 Est-il centré sur un besoin spécifique en matière de réintégration des personnes souffrant de maladies mentales ? Lequel ?

1.4 Votre projet poursuit-il un objectif à court ou à long terme (court terme \leq 12 mois ; long terme $>$ 12 mois) ? Précisez

1.5 Quelles sont les méthodes de travail mises en oeuvre dans le cadre du projet ?

2. GROUPE-CIBLE

a. A qui le projet est-il destiné ? (profil, âge, pathologie, estimation du nombre de personnes bénéficiaires, etc.)

b. A quelle échelle le projet est-il développé ? (locale, communale, régionale, provinciale, nationale, internationale, etc.) ? Précisez.

c. Où le projet se déroule-t-il concrètement ? Dans quels locaux ?

3. REINTEGRATION ET IMPACT

- 3.1 En quoi votre projet vise-t-il la réintégration ? Comment participe-t-il à la dé-stigmatisation ? Par la spécificité de son objectif, de l'approche de sa cible, le partenariat qu'il implique, etc. ? Explicitez votre réponse.
- 3.2 Quel impact le projet pourra-t-il générer sur la prise en charge des personnes souffrant de maladies mentales?
- 3.3 Existe-t-il d'autres organisations/associations ou personnes effectuant un travail similaire? Si oui, travaillez-vous en partenariat avec elles ? Quel(s) atout(s) complémentaire(s) apportent-elles au projet ? Veuillez préciser.
- 3.4 Quelle importance ce projet a-t-il pour votre institution ou organisation ou pour vous-même ?

4. CALENDRIER

- 4.1 Combien d'étapes le développement de votre projet exige-t-il (de la mise en route à son achèvement) ?
- 4.2 A quel stade en est votre projet actuellement ? Précisez.
- 4.3 Veuillez détailler votre calendrier de travail ci-dessous.

5. OBSTACLES ET RISQUES

- 5.1 Quel(s) problème(s) craignez-vous devoir affronter pour mener à bien le projet ?
- 5.2 Comment pouvez-vous aborder ce(s) problème(s) ?

6. EVALUATION ET SUIVI

- 6.1 Comment évaluerez-vous la réalisation du projet après un an ?
Selon quels critères précis estimerez-vous que l'objectif de votre projet sera atteint ?
- 6.2 Prévoyez-vous des activités de suivi du projet ?
Quelles seront-elles, quand auront-elles lieu ?
- 6.3 Si le projet est un succès, pourrait-il avoir valeur d'exemple dans le monde associatif ou institutionnel (en Belgique) ? Précisez.

7. DONNEES FINANCIERES (à remplir de manière exhaustive, s.v.p.)

- 7.1 Quel est le **budget total** du projet (en EURO) ? Quelle période couvre ce budget ?
- 7.2 Veuillez détailler ci-dessous les différents postes couverts par ce budget.
- 7.3 Pour quelles dépenses spécifiques le prix du Réintégration Award serait-il utilisé? Détailliez.
- 7.4 Votre projet bénéficie-t-il déjà d'une reconnaissance officielle ?

Joindre au formulaire un résumé de maximum 1 page A4. Merci !
En version word [et](#) en version pdf